

Chapitre II

Une idéologie de l'exclusion

“Une fois encore, sans recul ni retenue, les groupes anti-sectes, qu'ils soient laïques ou religieux, transposent dans l'Hexagone un discours psychiatrique forgé aux Etats-Unis dans les années soixante-dix. Limitant leur action au lobbying parlementaire, au forcing médiatique et à la guérilla judiciaire, ces nouveaux croisés ambitionnent d'imposer un contrôle social sur des problèmes qui relèvent de la vie personnelle et familiale.” (Thierry Pfister)³³

L'idéologie d'exclusion véhiculée par les groupes de pression luttant contre certains mouvements religieux prend racine dans une conception matérialiste de l'homme associant toute pratique religieuse intense à une pathologie.

Dans le milieu des années soixante-dix, a été mis en place dans plusieurs pays un véritable réseau d'associations chargées de jeter le discrédit sur tous les groupes religieux en dehors des grandes religions classiques et d'organiser à leur sujet de véritables campagnes de désinformation. Jean Hadot, professeur à l'Université libre de Bruxelles, a appelé fort justement ce lobby “la secte des adversaires des sectes”.³⁴

33. “Lettre ouverte aux gardiens du mensonge”, de Thierry Pfister, Albin Michel, 1998.

34. “Lettre ouverte à la secte des adversaires des sectes”, de Anne Morelli, Labor, 1997, page 73.

Aux Etats-Unis, le premier groupe organisé de lutte contre les nouveaux mouvements religieux fut le “Citizens Freedom Foundation” (CFF – la Fondation pour la liberté des citoyens) fondé en 1973 par un militaire à la retraite, William Rambur, et un autodidacte, Theodore Patrick.³⁵ Peu de temps après, des psychiatres antireligieux, dont le docteur John Clark, fondèrent un groupe “d’experts” pour soutenir les actions du CFF ou de groupes similaires. Le docteur Clark était un athée convaincu. Dans la revue *The American Atheist*, il écrivit en mai 1977 un essai contre la religion dans lequel il s’exprimait en ces termes : “*La religion c’est de la politique, et toujours, la politique la plus autoritaire et la plus réactionnaire.*”

LA “DÉPROGRAMMATION”, UNE ACTIVITÉ ILLÉGALE

Une des actions immédiates du CFF fut la mise au point et la promotion d’une méthode baptisée “déprogrammation” (“deprogramming” en anglais). Il s’agissait d’une pratique illégale consistant à enlever un membre d’un groupe religieux ou philosophique contre son gré et à tenter de lui faire abandonner ses croyances au moyen de techniques psychiatriques ou par la force. Les fondements même de la “déprogrammation” sont simplistes : le mental serait une sorte de bande magnétique sur lequel s’imprime un programme modelant le comportement de l’individu ; ce programme pourrait être effacé et la bande magnétique réimprimée afin de modifier le comportement et les valeurs d’une personne ; les nouveaux mouvements religieux imprimeraient dans la tête d’une personne un mauvais programme ; les “déprogrammeurs” seraient là pour effacer cette “erreur de programmation” à l’aide d’un traitement, et le remplacer par un programme acceptable (à 15 000 dollars la tentative, bien sûr).³⁶

35 - 36. " Let our children go", de Ted Patrick et Tom Dulack, Ballantine Book, 1977.
New York Times, du 2 septembre 1974

L'enlèvement de la victime posait un grave problème mais Ted Patrick était persuadé que, s'il obtenait la coopération des parents tout au long du processus, des charges ne pourraient guère être retenues contre les auteurs de cet enlèvement. En accord avec des parents apeurés, Ted Patrick expérimenta cette technique sur divers membres de groupes religieux en les enfermant contre leur gré, en ridiculisant leurs croyances et en se servant du désarroi de leurs parents pour créer chez eux un sentiment de culpabilité afin qu'ils abandonnent leur groupe. On ne compte plus les scandales liés à la "déprogrammation" car l'usage de la violence était fréquent. Ted Patrick fut condamné plusieurs fois à des peines de prison ferme aux Etats-Unis.

Devant le tollé de protestations que cette pratique entraîna, le CFF dû déclarer officiellement qu'il était contre la détention d'une personne contre son gré. Le CFF, qui fut rebaptisé plus tard CAN (Cult Awareness Network – Réseau de surveillance des "sectes"), continua néanmoins à soutenir la pratique d'une "déprogrammation volontaire" (une pratique de consultation psychiatrique ou psychologique au cours de laquelle l'adepte est soi-disant libre de partir à tout moment). En 1991, on trouvait par exemple dans le conseil d'administration de CAN le Dr Paul Martin, directeur du centre Wellspring spécialisé dans le traitement d'anciens adeptes. Le programme de ce centre est édifiant : dans le paragraphe consacré au programme de "réhabilitation", on lit qu'il s'agit de corriger les "pensées tordues" ("distorted thinking"). A la rubrique "usage du téléphone", il est précisé que les patients n'ont pas le droit de téléphoner à l'extérieur ! Les appels d'urgence ne peuvent être faits que par le personnel soignant. En janvier 1991, une jeune hôtesse de l'air membre d'un groupe chrétien fut retenue à Wellspring contre son gré, à la demande de sa mère, et dut y subir des traitements qu'elle estima dégradants. Après s'être échappé par la ruse avec l'aide de son mari, elle porta plainte.

Les preuves montrant les liens entre le CAN et la pratique de la déprogrammation forcée, même après la récusation officielle de cette technique par le CAN, sont accablantes. Plusieurs déprogrammeurs ont témoigné sous serment être entrés en contact avec les parents de leurs victimes grâce au CAN. En 1993, un déprogrammeur notoire, Galen Kelly, fut condamné pour enlèvement et séquestration et passa plus d'un an en prison avant de bénéficier d'une libération conditionnelle. Or Galen Kelly avait été le directeur de la sécurité lors du rassemblement national du CAN en 1991. En 1992, il devait aussi tenir ce poste mais son arrestation l'en empêcha. Le coup de grâce vint en 1995 lorsque la justice américaine statua que le CAN était partiellement responsable de la "déprogrammation" du jeune Jason Scott, membre d'un groupe pentecôtiste. Le CAN fut condamné à verser une amende d'un million de dollars au plaignant, ce qui entraîna la faillite de cette association (voir planche 8, page 98)³⁷. Il est intéressant de noter que le "déprogrammeur" de Scott, Rick Ross, un individu douteux au passé judiciaire chargé, était celui qui, en tant qu'expert "antisecte" "conseilla" le Bureau de contrôle des alcools, tabacs et armes à feu (ATF) tout au long du siège de Waco qui se solda, comme on le sait, par une énorme bavure : un assaut désastreux et la mort des 86 membres de la communauté.

VERS UNE LÉGISLATION D'EXCEPTION

En 1979, fut créée une autre association, étroitement liée au CFF, appelée "American Family Foundation" (AFF – Fondation de la famille américaine) sous l'impulsion du psychologue américain Georges Swope et du psychiatre John Clark. Dans les statuts de cette association, les buts apparaissaient clairement : "...*La Fondation supportera les recherches psychiatriques et médico-légales dans les*

37. Tribunal fédéral des Etats-Unis, district de Washington Ouest. Cas n° C94-79C. Jugement du 3 octobre 1995.

zones de modification du comportement et fera connaître ces informations au public. L'AFF était une sorte de bras séculier du CFF plus spécialement chargé d'influencer les législateurs afin que des lois soient promulguées contre les nouveaux mouvements religieux.³⁸

Les associations “anti-sectes” américaines militèrent en faveur de nouvelles législations permettant aux professionnels de la santé mentale de “traiter” les membres de nouveaux mouvements religieux. Richard Delgado, l'avocat conseil du CFF, les psychiatres Clark et West³⁹ tentèrent par exemple de faire adopter dans divers états américains une telle proposition de loi. Cette proposition prévoyait que “toute personne qui a fait l'objet de persuasion coercitive de la part d'une secte” puisse être mise sous une tutelle provisoire par décision d'un juge sur demande d'un parent, d'un ami, d'un conjoint, etc. Le tribunal pouvait demander que l'adepte soit examiné par un psychiatre ou un psychologue diplômé. L'ordre de mise sous tutelle devait inclure un programme approuvé par le tribunal destiné à faire que l'adepte revienne à la raison au terme de sa période de tutelle.⁴⁰

Cette proposition de loi fut rejetée aux Etats-Unis, comme d'autres tentatives similaires.

Le député français Alain Vivien s'en inspira néanmoins. Dans un rapport au gouvernement sur les “sectes” publié en 1985, il tenta d'adapter ce projet américain dans sa proposition numéro 6. Ceci entraîna un tollé de protestations dont celle du président de la Fédération protestante de France.⁴¹

38. Incorporation papers – American Family Foundation, 1979.

39. Le psychiatre Louis Jolyon West est connu pour avoir causé la mort de l'éléphant Tusko, en 1962, au zoo d'Oklahoma, en lui administrant une trop forte dose de LSD lors d'une expérience et pour avoir publié des études particulièrement racistes.

40. Senate Bill 8421 – Assembly Bill 10555. 2 mars 1982.

41. Rapport : Les sectes en France, d'Alain Vivien, Documentation française, 1985.

Déclaration du pasteur Maury, président de la Fédération protestante de France, cérémonie de la commémoration de la révocation de l'édit de Nantes, 11 octobre 1985.

Dans un article publié dans l'*Arizona Law Review Journal*, Richard Delgado se vantait du “soutien du gouvernement français en la personne de M. Alain Vivien” sur sa “loi anti-sectes” !⁴²

**UN MOUVEMENT COORDONNÉ DANS PLUSIEURS PAYS,
VÉHICULANT LES THÈSES
DES PSYCHIATRES ANTIRELIGIEUX**

Curieusement, des avatars du CFF apparurent au même moment dans plusieurs pays d'Europe et au Canada. Il semble donc qu'il y ait eu une certaine coordination car rien, dans l'actualité, ne justifiait une telle simultanéité. En Allemagne et au Danemark, Haack et Aagard fondèrent leurs propres mouvements, suivis de près par les Français Guy et Claire Champollion qui fondèrent à Rennes l'Association pour la défense de la famille et de l'individu (ADFI), les Anglais, sous la conduite de Daphne Vane, les Canadiens, sous la conduite de Mac Pherson. Tous ces mouvements opéraient sur les mêmes bases : utiliser des avocats et des hommes politiques pour faire passer leurs messages et tenter de modifier la législation en vigueur, véhiculer les thèses de psychiatres antireligieux qui assimilent l'appartenance à une “secte” à une maladie mentale, notamment celles de Clark, de West et de Singer.

L'ADFI a régulièrement promu ces thèses et notamment celles de John Clark (voir planche 9, page 99). Dans une étude de Clark, distribuée et commentée par l'ADFI, il est par exemple écrit : *“Il faut dire tout d'abord que s'il y a une schizophrénie évidente et classique chez la plupart des convertis, leur état mental ne réagit pas aux médicaments anti-psychotiques ou à toutes les autres formes de traitement normaux dans ces cas-là. Ce n'est pas par ces méthodes que le psychologue peut rétablir un processus de pensées normales (sic) et ceci d'autant plus que d'après*

42. *Arizona Law review Journal*, 1986.

les lois qui sont actuellement en vigueur, on ne peut garder suffisamment longtemps un contrôle physique pour appliquer des thérapies de confrontation. C'est-à-dire une thérapie qui pourrait avoir un certain succès, pour rétablir la personnalité d'origine, par exemple comme cela a été fait avec les anciens prisonniers de guerre de Corée. Les médicaments anti-psychotiques sont toujours actifs pour les causes aiguës, mais ils n'ont aucune influence sur les changements mentaux de ces personnes.

La méthode que l'on appelle maintenant le déprogrammage obtient généralement, si elle est bien faite, un succès relativement rapide, mais actuellement et pour des raisons juridiques, il est impossible de recommander cette thérapie.”⁴³

Le bulletin d'information de l'AFF communiquait régulièrement des nouvelles des organisations “anti-sectes” étrangères, telles que FAIR (Family Action Information and Rescue) en Angleterre, Elterninitiative en Allemagne, l'ADFI en France. L'ADFI y était même désignée comme étant une “organisation de ressources outre-Atlantique”.⁴⁴

En 1978, l'ADFI engagea une attachée de presse permanente du nom d'Alexandra Schmidt. A. Schmidt, de nationalité américaine, était une étudiante en sociologie, spécialiste des “sectes en URSS”. Elle devint rapidement la tête de pont des associations américaines en Europe.⁴⁵

Alexandra Schmidt tenta de mettre sur pied, en collaboration avec le psychiatre Antoine Lazarus, un centre d'étude et de documentation qui serait devenu, s'il avait réellement vu le jour, un laboratoire de recherche largement subventionné par l'Etat. Ce projet, appelé “CEDOS”, faisait suite à une directive du psychiatre Clark

43. Etude du Dr Clark. Document Adfi. 1978.

44. “American Family Foundation- Research and education about destructive cultism”, AFF, 1987.

45. Curriculum Vitae, Alexandra Schmidt, annexé au projet CEDOS, 1981.

qui demandait la création “d’une étroite coopération internationale sous la forme d’une association qui pourrait être un lieu de recherches inter-spécialisé, et de traitement de données”. Cette directive de Clark était jointe en annexe au projet de création du CEDOS.⁴⁶ Le soudain départ d’A. Schmidt de l’ADFI mit fin à ce projet.

A cette époque, A. Schmidt venait d’être inculpée suite à l’enlèvement et à la séquestration, en 1982, de la jeune membre de l’Eglise de l’Unification, Claire Chateau (voir planche 10, page 100)⁴⁷. La tentative de “déprogrammation” fut infructueuse et Claire Chateau ne renia pas sa foi. Elle décida par la suite de retirer sa plainte en justice afin de ne pas mettre en cause ses parents qui avaient fait appel aux déprogrammeurs.

Selon plusieurs témoignages, d’autres enlèvements du même type eurent lieu en France. A la fin des années soixante-dix, plusieurs jeunes adultes appartenant à de nouveaux mouvements religieux furent kidnappés et détenus contre leur gré, en France et en Suisse.

Pour renforcer les liens entre les associations “anti-sectes” de divers pays, dont l’ADFI, et les psychiatres, plusieurs réunions donnant une tribune à ces psychiatres et réunissant ces associations eurent lieu : Paris, en 1980, Bonn, en 1981, Arlington, en 1982. Suite à ce dernier colloque, Claire Champollion commentera en ces termes la “déprogrammation” dans le bulletin de l’ADFI : *“Notre respect de la loi, il faut l’avouer, n’est souvent que la peur du gendarme. Les circonstances et les mentalités sont différentes aux Etats-Unis, où chacun est plus habitué à prendre avant tout ses responsabilités, quitte à en supporter les conséquences.”*⁴⁸

46. " Projet de création d'un Centre d'étude et de documentation sur les organisations sectaires ", 1981.

47. *Libération*. 8 mars 1982.

48. *Bulles*, n°4.

Il y eut aussi la réunion de Barcelone, en 1987, à laquelle assistaient les psychiatres Louis West et John Clark, la psychologue Margaret Singer et l'ADFI. A cette réunion, Louis West déclara : *“En tant que médecin, je me sens attelé à une guerre contre une maladie. L'augmentation du taux de personnes prises par les sectes depuis vingt ans permet de classer cette maladie comme une épidémie sur laquelle on devrait orienter le travail de la santé publique.”*⁴⁹ A propos de cette “épidémie”, le docteur West avait déclaré deux ans auparavant : *“De toute évidence, le plus grand des facteurs perpétuant cette épidémie est le protectionnisme de la liberté : la liberté de religion, la liberté de parole, la liberté de réunion, la protection des citoyens contre l'ingérence du gouvernement”.*⁵⁰ Comme on le voit, ces psychiatres qui influencèrent les associations “anti-sectes” françaises n'étaient pas de farouches défenseurs des libertés fondamentales.

Les conclusions de la réunion de Barcelone allèrent dans le sens de la médicalisation du phénomène des “sectes” : *“Nécessité de l'étude du mécanisme législatif qui permettra aux parents qui ont un enfant dans une secte de l'en faire sortir pendant une période déterminée pour le faire examiner et éventuellement soigner. (...) Impliquer l'administration pour qu'elle considère que les divers dysfonctionnements psychologiques que présente un individu qui se trouve dans une secte font partie du domaine de la santé mentale et que par conséquent son traitement devrait être assimilé dans la nomenclature de la santé publique aux traitements des effets de la dépendance (alcool, drogue).”*⁵¹

Un bulletin du CAN de juin 1990 mentionnait qu'une réunion internationale des groupes d'éducation sur les “sectes” avait eu lieu à Paris en avril et qu'elle était organisée par l'American Family

49. *Bulles*, n°17.

50. Dr Louis Jolyon West. Conférence du 28 octobre 1983. Citizen's Freedom Foundation.

51. *Bulles*, n°17.

Foundation (AFF) et l'Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu (UNADFI) (voir planche 11, page 101). Le président de l'AFF, M. Herbert Rosale et la présidente de l'UNADFI de l'époque, Mme Lasserre, co-présidaient cette réunion. Dans le bulletin il était indiqué que la conférence s'était intéressée à la création d'un organisme permettant de découvrir des domaines où une coopération entre les organisations serait possible.⁵² A l'époque Margaret Singer était membre consultatif du conseil d'administration de CAN.

L'ADFI trouva même le moyen de prendre la défense du CAN après sa condamnation par la justice américaine, parlant à son propos de "collègues américains".⁵³ Drôles de collègues en effet, impliqués dans des affaires d'enlèvement et de séquestration et fortement condamnés par la justice...

L'ADFI eut également des liens étroits avec des psychiatres français véhiculant les mêmes thèses que leurs collègues américains, assimilant les membres des nouveaux mouvements religieux à des malades mentaux. Ainsi une lettre de l'ADFI de 1979 faisait état d'une collaboration avec la psychiatre Jacqueline Renaud.⁵⁴ Pour cette dernière l'engagement dans ces mouvements était dû à la présence dans le cerveau de zones "archaïques" où la raison ne pénétrait pas !⁵⁵

Pendant plusieurs années, la psychiatre Sophie Beal fut chargée du suivi des anciens adeptes à l'ADFI. Au cours d'un entretien elle résuma d'une formule lapidaire toute la complexité de l'engage-

52. Cult Awareness Network News. Juin 1990.

53. *Bulles* n°52, page 18.

54. Lettre circulaire de l'ADFI, 22 janvier 1979.

55. "L'empire des sectes. Des zones du cerveau où la raison ne pénètre pas". Jacqueline Renaud. *Science et Vie*, janvier 1979.

56. *Famille Magazine*. Mai 1989

ment dans les nouveaux mouvements religieux : *“Un membre d’une secte n’est pas une personne authentique, c’est un personnage fabriqué qui vit dans un état de conscience altérée.”*⁵⁶

Bien sûr, ce que l’ADFI omit de révéler dans ses publications est que toutes ces thèses psychiatriques assimilant l’adepte à un malade mental étaient largement contestées par la plupart des scientifiques œuvrant dans ce domaine. Le Dr Clark, par exemple, si souvent cité par l’ADFI, fut l’objet d’un blâme de son conseil de l’ordre pour avoir établi un diagnostic de maladie mentale sur la seule base des convictions religieuses du patient. Ce diagnostic se révéla infondé.⁵⁷ La psychologue Margaret Singer, citée plus haut, fut officiellement désavouée par son ordre professionnel en 1987.⁵⁸

LA CRÉATION DU CCMM

Un homologue de l’ADFI, le Centre contre les manipulations mentales (CCMM), fut fondé en 1981 par l’écrivain Roger Ikor, vice-président de l’Union rationaliste, après le suicide de son fils. Bien que l’écrivain soit décédé depuis, son nom continue de figurer sur le papier à en-tête du CCMM. Or, les écrits de Roger Ikor dans les *Cahiers rationalistes* font froid dans le dos.⁵⁹ Car cet écrivain n’hésitait pas à y tourner en dérision les grandes religions avec un “sens de l’humour” fort douteux :

“À l’origine de toutes les sectes, vous trouverez cette demi-douzaine-là qui d’ailleurs sont quelquefois une douzaine pleine, si vous voyez ce que je veux dire. (...) Neuf fois sur dix, vous avez comme Père Fondateur un bonhomme qui s’avance sur le devant de la scène et proclame avec conviction : ‘Moi,

57. Etat du Massachusetts. Board of Registration and Discipline in Medicine. Lettre du 16.01.1980.

58. En mai 1987, l’American Psychological Association (APA) rejeta un rapport sur les “méthodes indirectes et trompeuses de persuasion et de contrôle” soumis par M. Singer au motif que “d’une façon générale, le rapport manque de la rigueur scientifique et de l’approche critique équilibrée nécessaires pour bénéficier de l’imprimatur de l’APA.”

59. *Les Cahiers rationalistes*. Décembre 1980.

je suis le fils de Dieu. J'ai reçu la Révélation.' En somme, Dieu lui a parlé de derrière un pilier, ou dans une grotte, ou près de ses moutons. Variantes possibles, au lieu d'être le fils de Dieu, il en est le Messie, ou, au minimum, le prophète. De toute façon, il est couplé par fil direct au Seigneur qui lui dicte le message à transmettre. De vous à moi, sur tous ces points, on trouverait d'illustres précédents, Mahomet, le Christ, Moïse... N'ayez crainte, nous y reviendrons."

Quant aux solutions à adopter pour chasser "l'irrationnel", Roger Ikor n'y allait pas par quatre chemins : *"Si nous nous écoutions, nous mettrions un terme à toutes ces billevesées, celles des sectes, mais aussi celles des grandes religions. (...) On peut difficilement demander à la loi de trancher d'un coup toutes les têtes de l'hydre ; ce serait pourtant la seule manière d'empêcher qu'une seule repousse."*

La nouvelle loi "About-Picard" poussée par Alain Vivien et ses exécutants – le CCMM et l'ADFI – a justement été conçue pour trancher d'un coup toutes les têtes de l'hydre ! Il faut dire qu'Alain Vivien, avant d'exploiter l'appareil de l'Etat au travers de la MILS, pour tenter de détruire les nouvelles formes de spiritualité, était le président du CCMM. Son épouse occupe aujourd'hui au CCMM un poste de direction rémunéré.

Continuons avec les propos du fondateur du CCMM, qui suent une haine pathologique : *"Il faut cogner, détruire ces sectes qui pullulent sur notre pourriture. Quand suffisamment de gens iront mettre les locaux des sectes à sac, ils remueront sans doute (ndlr : les pouvoirs publics)." ⁶⁰*
"On ira f... la m... dans ces antres de mort que sont les sectes. Flanquer en l'air les restaurants macrobiotiques, les centres Krishna et autres. A ce moment là, les pouvoirs publics y prêteront peut-être plus d'attention." ⁶¹

60. *Le Matin*, 26 janvier 1981.

61. *L'Unité*, 5 février 1981.

Le CCMM voue une haine farouche à de nombreux mouvements religieux même si ces mouvements sont parfaitement acceptés dans plusieurs grandes démocraties. De son côté la Chine, aujourd'hui, persécute l'organisation Falun Gong qu'elle qualifie de "secte destructrice". Falun Gong est un mouvement d'inspiration bouddhiste qui prône l'exercice d'une pratique pourtant ancestrale en Chine, le Qi Gong, ou régulation de l'énergie vitale, mais qui a l'immense tort d'avoir fait de nombreux émules parmi les cadres du Parti communiste. Les positions du CCMM plaisent suffisamment aux autorités chinoises pour que ces dernières aient cru bon d'inviter l'association française à participer à un colloque sur les "sectes destructrices", organisé à Pékin les 9 et 10 novembre 2000.

La délégation française, outre trois membres du CCMM dont l'épouse d'Alain Vivien, comportait aussi Alain Vivien, président de la MILS, présent officiellement à titre "d'observateur". Mais que pouvait bien observer Alain Vivien ? La féroce répression chinoise de Falun Gong qui a conduit à l'interpellation de 35 000 adeptes, à la mort en détention d'une centaine d'entre eux, à l'internement psychiatrique de certains adeptes notoires refusant d'abjurer leur foi ? Officiellement, avec ce colloque, il s'agissait pour les autorités chinoises de confronter leur expérience de la "lutte anti-sectes" avec celle d'autres pays. Le bulletin du CCMM, *Regards*, daté de décembre 2000, soulignait d'ailleurs que "*les représentants français invités au symposium ont reçu un accueil chaleureux et fait l'objet d'une écoute particulièrement attentive*" (voir planche 12, page 102). Le même bulletin reproduisait aussi, sans le moindre commentaire critique, la prose officielle chinoise contre Falun Gong.

Il faut croire que cette écoute "attentive" des méthodes françaises n'a pas inspiré la Chine dans le sens d'une plus grande modération : en décembre de la même année, les principaux responsables en

Chine de l'organisation Falun Gong étaient condamnés à dix-huit ans de prison sur la seule base de leur appartenance au mouvement ! La répression chinoise ne concernait d'ailleurs pas que Falun Gong. Le 13 décembre, une dépêche de l'AFP indiquait que les autorités chinoises avaient fermé et, dans certains cas, fait dynamiter, quelque 450 édifices religieux construits "illégalement" dans l'est de la Chine. Il s'agissait d'églises catholiques et protestantes, ainsi que de temples bouddhistes et taoïstes.

Par un curieux effet du hasard, on apprenait la création, après ce colloque, d'une association "anti-secte" chinoise dont le programme ressemble à s'y méprendre à celui des associations françaises financées par les pouvoirs publics. Association fondée notamment par He Zuoxiu, le père de la bombe atomique chinoise. Une délégation de cette association s'est empressée fin décembre de rendre visite à son homologue française... le CCMM. Selon le magazine *L'Express*, cette délégation aurait même été reçue par la MILS.⁶²

62. "Secte Falungong : Pékin voit rouge", par Anne Loussouarn, *L'Express*, 24 mai 2001.